

Compte rendu de Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Plus de places de parking sur la presqu'île »

Synthèse du 10/03/2022 - Document relu et validé par l'ensemble des participant-es à la médiation.

Rappel de l'interpellation initiale déposée le 02/11/2021 :

Plus de places de parking sur la Presqu'île

Nous sommes habitant(es) de la Presqu'île et depuis plusieurs années nous dénonçons le manque de place de parking dans le quartier. Alors que nous payons un abonnement mensuel¹ pour pouvoir stationner, nous sommes régulièrement contraints de garer nos voitures à plusieurs centaines de mètres de chez nous ou de circuler pendant parfois une heure avant qu'une place (par chance) se libère.

Par ailleurs, la police municipale multiplie les passages sur le quartier (de jour comme de nuit) pour verbaliser ou retirer les véhicules de ceux d'entre nous qui stationnent en double file le temps de déposer les courses ou de faire monter les enfants à la maison (pour éviter de faire marcher 15 min nos enfants car pas de place en bas). Un habitant de l'immeuble Solaris a reçu plus de 2000€ d'amendes en 3 ans!!!!

Nous demandons:

-La création de nouvelles places de parking (notamment de nouvelles places pour les personnes handicapées qui en manquent cruellement sur la presqu'île).

-Une baisse des tarifs de stationnement (par exemple des tarifs sociaux) pour pouvoir se garer au parking Effia de la Presqu'île. Aujourd'hui un abonnement mensuel au parking Effia est à 60€ pour les résidents...

-L'assouplissement du règlement de la voirie (suspension des enlèvements et verbalisations par exemple) en attendant que des solutions durables soient proposées.

Dans l'attente d'une réponse de votre part veuillez accepter Madame Monsieur nos sincères salutations.

Rappel du déroulé de la phase de médiation

¹ Ticket résident à 12€/mois pour stationner sur les places de parking en bord de voirie (note de précision des services de la ville)

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Le présent compte-rendu est réalisé au terme du processus, et publié en ligne sur la page de suivi de l'interpellation concernée.

Calendrier des rencontres et participant-es

- Première réunion le 07/01/2022 (1h30)
- Seconde réunion le 04/03/2022 (1h)

Représentant-es pour la ville de Grenoble :

- Gilles Namur, adjoint Nature en ville, Espaces publics, Biodiversité, Fraîcheur, Mobilités
- Olivier Bertrand, maire-adjoint du secteur 1
- Valérie Chenevier, directrice de territoire secteur 1
- Pauline Vinay, cheffe de projet politique de stationnement
- Clément Marchal, directeur de projet Presqu'île et Esplanade

Représentant-es de l'interpellation citoyenne :

- Myriam Nasraoui, initiatrice de l'interpellation citoyenne
- Emmanuel Lemoine, co-initiateur de l'interpellation citoyenne (absent excusé lors du second rdv de médiation)

Animation : Antoine Gonthier, chargé de mission démocratie locale.

Synthèse de la médiation

Sujet 1 : faciliter le stationnement dans les rues du quartier presqu'île

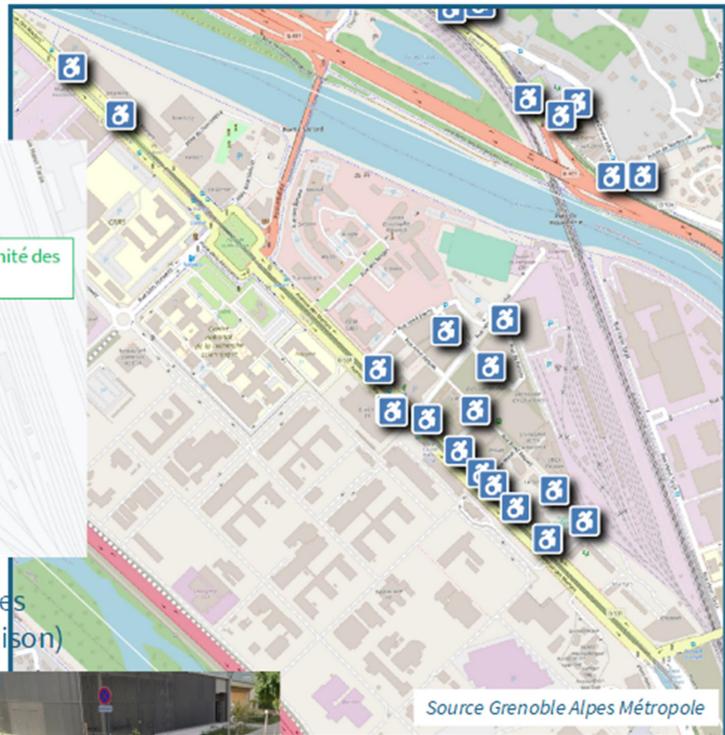
Demande : création de plus de places de parkings dans les rues du quartier presqu'île

Position ville : le quartier Presqu'île a été conçu pour limiter les places de stationnement en voirie, en vue de développer davantage d'espaces dédiés aux transports doux et aux espaces verts et de détente. En contrepartie sont particulièrement développées dans le quartier d'autres solutions de déplacement / stationnement : un parking en ouvrage, une ligne de tram, des véhicules citiz, des pistes cyclables. Cette philosophie d'ensemble explique qu'il n'y aura pas davantage de places de parkings en voirie dans ce quartier.

Demande : Création de nouvelles places handicapées et de livraison (déposes minutes)

Les créations de places PMR et de livraisons sont une compétence métropolitaine. Voici la répartition actuelle des emplacements :

18 places PMR sur l'ensemble du secteur Presqu'île Cambridge



Dépose-minutes en pied d'immeubles
(20 min gratuite avec disque de livraison)



Information : Rappel de la procédure pour demander de nouveaux emplacements PMR/livraison :

1. Contacter le « fil de la Ville » par téléphone au 0 800 12 13 14 (appel gratuit) ou email fildelaville@grenoble.fr
2. Réception de la demande par les services de la Ville qui prendra attache avec Grenoble-Alpes Métropole pour tous les sujets, comme les places PMR et de livraison, qui concerne la voirie.
3. Les services techniques de la Métropole et de la Ville se mettront en lien pour instruire la demande. Un rdv pourra éventuellement être organisé sur le terrain avec la personne demandeuse.
4. Un retour sera fait à la personne pour la tenir au courant de l'état de sa demande.

Note : toutes les demandes de nouveaux emplacements n'obtiennent pas automatiquement de suites favorables. Différents paramètres sont pris en compte : faisabilité technique, analyse conflits d'usages, nombre d'emplacements déjà existants...

Action menée : la ville s'engage à soutenir les demandes qui pourront être faites par les habitant-es sur ce sujet auprès de la métropole. Les caractéristiques de l'écoquartier Flaubert et notamment le fait que le quartier soit très accessible aux PMR (logements et infrastructures de transport adaptées) peut amener des besoins accrus en places de parking réservées aux PMR.

Demande : Création de nouveaux espaces de dépose-minute devant les immeubles

Les emplacements de dépose-minute semblent poser problème du fait de la difficulté pour les piétones et les cyclistes de les contourner (emplacements situés en entrée d'allée d'immeuble)

Action menée : la ville va travailler le problème avec l'aménageur du quartier (la SEM Innovia) pour améliorer les emplacements de ces espaces livraison / dépose minute. (dés que possible)

Demande : assouplissement des règles de verbalisation sur la voirie (amendes)

Position ville : les règles de la voirie sont les mêmes pour tous et toutes, il n'est pas possible d'assouplir ou de modifier les règles pour un quartier donné ou pour certains usages.

Sujet 2 : faciliter l'accès au parking en ouvrage (Effia)

Demande : une baisse des tarifs de stationnement (par exemple via une tarification sociale du parking en ouvrage), aujourd'hui facturé 60€ par mois pour les résident-e-s

Ce point relève de la compétence métropolitaine. La tarification sociale n'est pas possible actuellement. Pour information, il y a actuellement un tarif peu connu à 30€/mois pour les résident-es, pour une utilisation soirs et weekends (en semaine de 18h à 9h).

Action menée : la ville envoie un courrier officiel à la Métro pour faire une demande de baisse de tarif résident-e dans ce parking. La demande serait justifiée par deux éléments : la faible utilisation actuelle du parking, et le fait que le quartier comporte une forte part de ménages à faibles revenus. (Courrier envoyé courant mars).

Demande : informer / faciliter le stationnement dans le parking en ouvrage pour les étudiant-es et les chercheur-es présents dans le quartier pour éviter un stationnement à la semaine sur la voirie de ces derniers.

Position de la ville : les étudiants bénéficient déjà de tarifs réduits pour les transports en commun, en vue de réduire leur usage de la voiture, il n'est donc pas souhaité d'aller vers un tarif réduit concernant les parkings en ouvrage.

Action menée : Une démarche d'information et de sensibilisation menée auprès des étudiant-es pour les inciter à ne pas stationner leur véhicule à la semaine dans le quartier Presqu'île s'ils peuvent faire autrement (avant fin mai)

Action menée : Demande à la police municipale d'être plus vigilante concernant les « voitures ventouses », y compris les véhicules stationnées avec un ticket résident, pour améliorer la rotation sur les places de parkings. (courant mars)

Sujet 3 : information et accompagnement des habitant-es, notamment les locataires sociaux

Constat : les offres de mobilité durable et les spécificités de l'écoquartier Presqu'île ne sont pas forcément connues des habitants, notamment des locataires sociaux.

Action menée : la ville a demandé au SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) d'organiser une réunion d'information dans le quartier pour informer les habitants sur les enjeux

de stationnement et de mobilité. Le SMMAG a accepté le principe de cette réunion, la ville accompagnera cette démarche. Date à venir, en fonction de la disponibilité des agents du SMMAG. Format retenu : si possible un format convivial en extérieur dans un parc, avec du mobilier type stand, en fin de journée en semaine (18h). Des disques bleus de stationnement-minute (sur les places livraison / dépose minute) seront distribués aux habitants qui le souhaitent. (avant fin mai)

Action menée : le livret d'accueil va être complété sur les informations concernant la mobilité (dès que possible)

Action menée : travail avec les bailleurs sociaux pour que l'information donnée aux futurs locataires du quartier soit plus claire concernant le stationnement, pour permettre un choix plus éclairé des locataires. Transmission systématique du livret d'accueil aux nouveaux locataires. (dès que possible).